

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 décembre 2024

RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET SOUVERAINETÉ AUDIOVISUELLE - (N° 118)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° AC5

présenté par

M. Fuchs, rapporteur pour avis au nom de la commission des affaires étrangères

ARTICLE 3

À l'alinéa 11, supprimer les mots :

« , France Médias Monde ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence ayant pour objet de tirer les conséquences d'un retrait de la société France Médias Monde du périmètre de la holding France Médias.